

PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARE – PCS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026



Alexandra D'Alcantara

**1^{ère} Adjointe déléguée à l'aménagement, cultes, gestion de crise
PCS, gestion du patrimoine privé communal, tiers lieux, urbanisme.**

Céline Lanoiselée

**7^{ème} Adjointe déléguée aux relations internationales et jumelages –
Environnement – Développement durable – Prévention des risques –
Espaces verts**

**Amélie Célérrier – Chargée de mission
Gestion des Risques Territoriaux – DRU**

26/09/2026

Contexte Règlementaire

LA LOI N°2021-1520 DU 25 NOVEMBRE 2021 (DITE LOI MATRAS) VISANT A CONSOLIDER NOTRE MODELE DE SECURITE CIVILE ET A VALORISER LE VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS.

La loi modifie le cadre règlementaire autour du Plan Communal de Sauvegarde, du Plan intercommunal de Sauvegarde et des territoires concernés par les deux documents.

LE DECRET N°2022-907 DU 20 JUIN 2022 RELATIF AU PLAN COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE ET MODIFIANT LE CODE DE LA SECURITE INTERIEURE.

Il précise que le plan communal de sauvegarde est adapté aux moyens dont la commune dispose. Il constitue une organisation globale de gestion des événements adaptée à leur nature, à leur ampleur et à leur évolution.

Contexte Règlementaire

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire pour toutes les communes :

- Dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRN) : PPRI (inondation)
- Comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI).

La ville de Gennevilliers remplit ces deux conditions.



Modalité de déclenchement du PCS

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

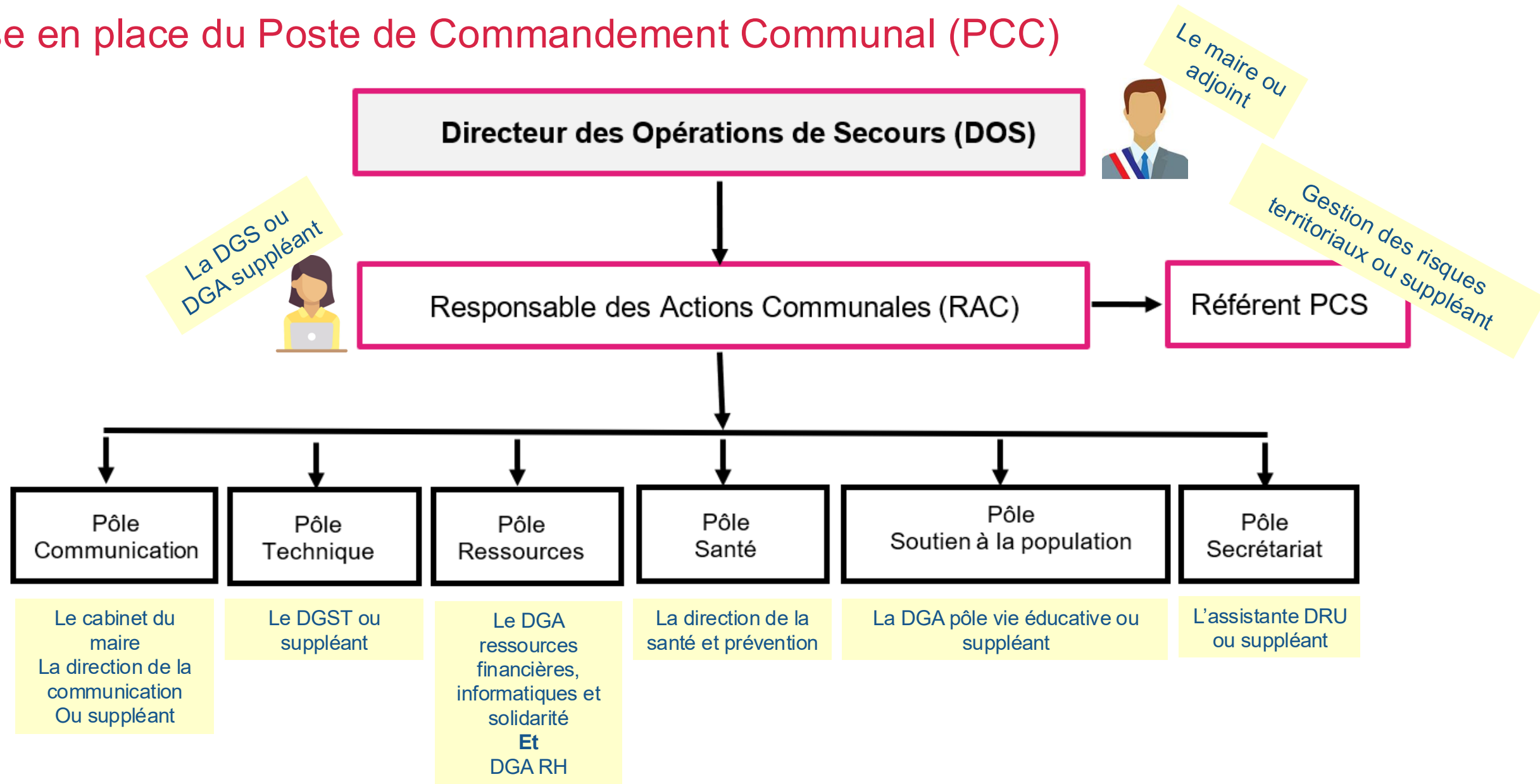
- **de la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement et les mesures à mettre en place ; **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale** ;
- sur conseil de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

La réception d'alerte



Le PCS définit les modalités de traitement de ces alertes en horaires d'ouverture des services municipaux et hors horaires d'ouverture.

Mise en place du Poste de Commandement Communal (PCC)



Mise en place du Poste de Commandement Communal (PCC) - localisation

- PCC usuel : au 2^e étage du Centre Administratif
- PCC de repli, si le centre administratif est inutilisable : au CTM.



Recensement des moyens

En tant que plan opérationnel, le PCS recense l'ensemble des moyens mobilisables pour gérer un évènement majeur.



Les **moyens humains**

Le personnel municipal

Les partenaires de sécurité civile (Croix rouge et Protection civile)

Les professions médicales



Les **moyens matériels**

Le matériel municipal y compris les véhicules,

La liste de nos prestataires susceptibles d'apporter des moyens supplémentaires,

Les établissements ou locaux ressources



Les **moyens d'accueils**

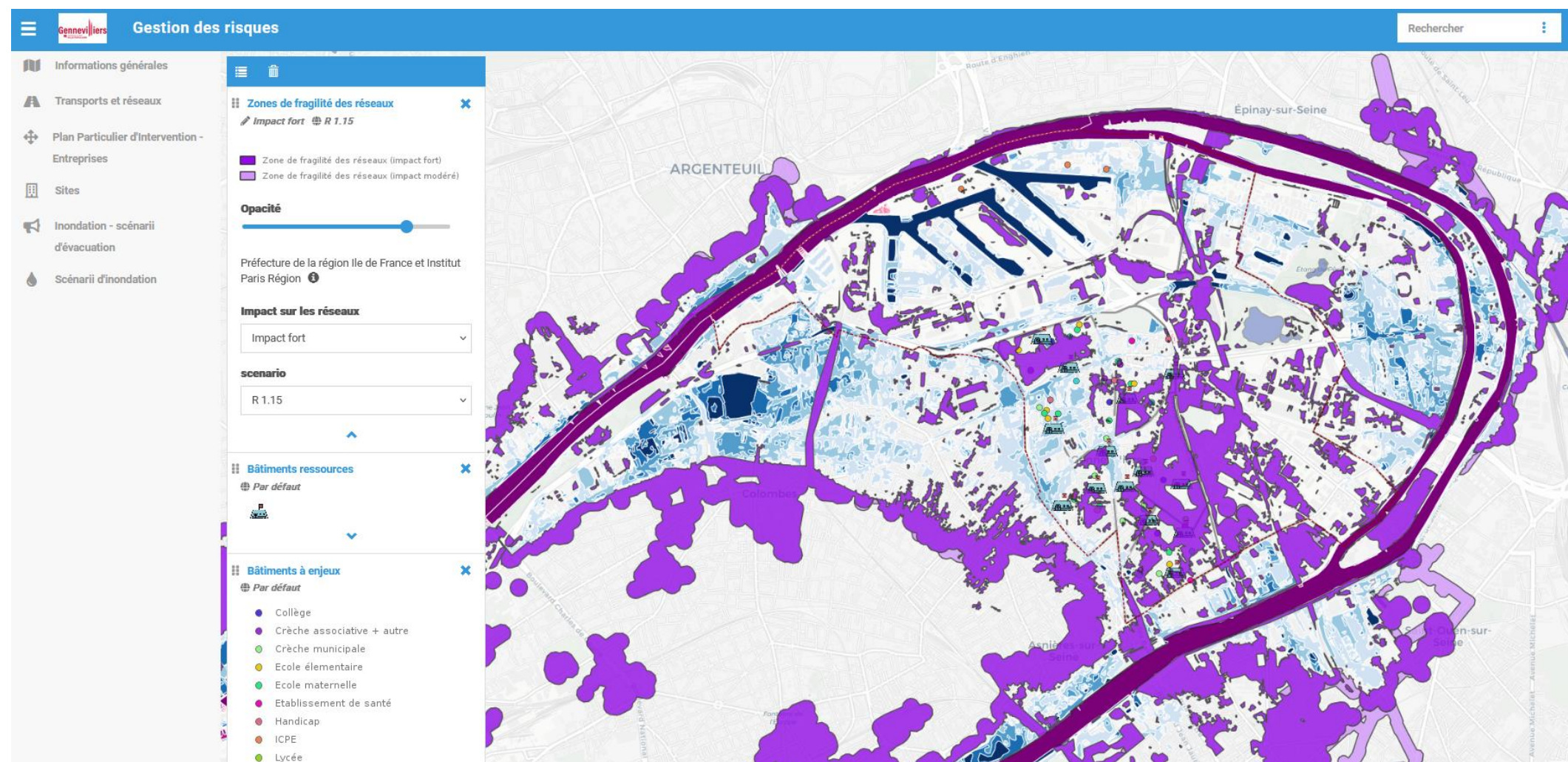
Les locaux d'hébergement et les locaux transformables en hébergement sont recensés. Le recensement accompagné d'une quantification des capacités d'hébergement et d'un descriptif des locaux sont formalisés dans le Plan d'Hébergement d'Urgence communal (PHU)



Les **moyens organisationnels**

Les moyens organisationnels reposent sur les fiches actions qui décrivent les modalités de mise en œuvre des actions de sauvegarde : fiche de mise en place d'un centre d'accueil, sécuriser une zone sinistrée, distribution de comprimé d'iodure, etc.

Nouvel outil de cartographie SIG



Identification des enjeux sur la commune

L'enjeu est l'ensemble des éléments exposés, population, bâtiments, infrastructures, services présentant chacun une vulnérabilité propre.

- Les établissements sensibles : scolaire et santé.
- Les infrastructures et réseaux : eau, gaz, électricité.
- Les établissements de service public obligatoire.
- Les voies de communication routières.
- Les infrastructures de transport collectif.
- Les activités économiques.



Les risques majeurs identifiés

Risques naturels	Risques Technologiques	Risques Sanitaires	Risques sociétaux
• Inondation • Mouvements de terrain • Risques Météorologiques • Sécheresse	• Accident Industriel • Transports de matières dangereuses (TMD) • Transports en commun • Tunnel routier • Nucléaire • Réseaux d'énergies (électricité, gaz, carburant, etc.) • Cyber-attaque	• Epidémie/ Pandémie • Atteinte au réseau d'eau potable • Atteinte à la chaîne alimentaire • Pollutions atmosphériques	• Violences urbaines • Menace terroriste • Grands rassemblements

4.3.3 Le risque d'orages

Les orages se forment lorsque l'atmosphère est instable. L'air doit alors être chaud en surface et froid en altitude.

Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par une série d'éclairs et de coups de tonnerre. Un éclair peut se déclencher à l'intérieur du nuage, entre deux nuages, ou entre le nuage et le sol.

L'orage est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, précipitations intenses – parfois de grêle –, et quelquefois vents rabattants, ou bien trombe ou tornade.

L'orage est généralement un phénomène de courte durée : de quelques dizaines de minutes à quelques heures. Il peut être isolé (orage dû à la présence de reliefs ou causé par le réchauffement du sol en été) ou organisé en ligne (dite « ligne de grains » par les météorologistes).

Par certaines conditions, des orages peuvent se régénérer sans cesse au même endroit ou bien s'y succéder à leur maximum de maturité. Ils provoquent ainsi durant plusieurs heures de fortes précipitations qui conduisent à des inondations catastrophiques.



Description du risque et de ses impacts sur les personnes, les biens et l'environnement.

Les actions des services de la ville

- Veille météorologique,
- Information de la population,
- Relai de l'alerte de la population en cas de phénomène associés à des vents forts : Fiche consignes en **annexe n°27**.
- Fermeture des espaces verts,
- Intervention des services techniques de la ville en cas de dégâts sur l'espace public.



Les actions des services de la ville

4.3.4 Le risque de pluie

Il existe deux types de pluies pouvant provoquer des phénomènes destructeurs :

- Les pluies d'orage : sous les orages, les précipitations peuvent être importantes. Même si l'averse ne dure pas longtemps, la violence du phénomène et la quantité d'eau tombée peuvent entraîner des ruissellements et des inondations de caves.

- Les perturbations atmosphériques : Les conflits de masse d'air à l'intérieur des perturbations qui traversent très régulièrement la moitié nord de la France entraîne la condensation d'importantes quantités d'eau. Il arrive que des perturbations se succèdent. La quantité d'eau tombée sur l'ensemble du bassin versant devient alors très importante et les sols ne peuvent plus l'absorber, ce qui provoque des inondations.]



Les actions des services de la ville

- Veille météorologique,
- Information de la population,
- Relai de l'alerte de la population en cas de phénomène associés à des vents forts : Fiche consignes en **annexe n°27**.
- Fermeture des espaces verts,
- Intervention des services techniques de la ville en cas de dégâts sur l'espace public.



La communication de crise

L'utilisation de la
plateforme ARC pour
l'envoi de SMS - mails

L'utilisation de
« Gennevilliers l'appli »

Sirènes RENAR

Intégration du dispositif
FR-Alerte

Véhicule avec
mégaphone

Affichage - flyers

Panneaux d'affichage
lumineux

Site internet

Réseaux Sociaux

Porte à porte



La vie du PCS

Le PCS est un document amené à vivre et à être mis à jour continuellement, les derniers chapitre comprennent notamment :

- La formation des agents ou d'élus.
- Les exercices de gestion de crise réalisés
- L'information de la population – Document d'Information communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



Accès à la bibliothèque documentaire du PCS uniquement pour les membres du PCC

SharePoint

Rechercher sur ce site

Amélie CELERIER

Poste de Commandement Communal (PCC)

Gennevilliers LAUDACE D'UNE VILLE POPULAIRE

Poste de Commandement Communal (PCC) Groupe privé

Suivi 36 membres

Accueil

+ Créer

Détails de la page

Analyse

Documents

Pages

Contenu du site

Corbeille

Modifier

Partager

Modifier

Republier

BIBLIOTHEQUE DOCUMENTAIRE

Afficher tout

+ Nouveau

Charger

Modifier en mode grille

Tous les documents

Nom	Modifié	Modifié par
01. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE + ANNEXES	10 mars	Amélie CELERIER
02. PLANS D'URGENCES	10 mars	Amélie CELERIER
03. BOITE A OUTILS	10 mars	Amélie CELERIER

LIENS UTILES

CARTOGRAPHIE SIG

METEO FRANCE

VIGICRUES

17 MAI 2025 : Sensibilisation risque inondation et qualité de l'air

SAVE THE DATE

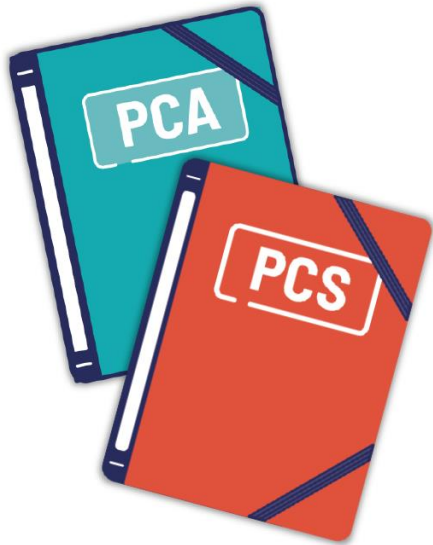
13 au 17 OCTOBRE 2025 : EXERCICE DE CRISE ZONALE INONDATION - HYDROS

VIGILANCE METEO FRANCE | Carte de vigilance météorologique sur l...

Carte de vigilance crues nationale : Vigicrues.gouv.fr

Gestion de crise et continuité d'activité

Le PCS intègre également d'autres plans comme nos Plans de Continuité d'Activité (PCA).



DEUX PLANS POUR DEUX BESOINS

La gestion de crise (PCS)

Exemple: Evacuer un quartier, reloger des habitants, communiquer aux usagers

- Concerne la cellule de crise

La continuité d'activité (PCA)

Exemple: Permettre au service comptabilité de continuer ses missions, maintenir le service public essentiel

- Concerne **l'intégralité des missions** de la structure
- Peut impliquer des modalités de travail exceptionnelles : site de repli, télétravail, etc.
- Sollicite particulièrement **les fonctions ressources** pour la mise en œuvre (DRH, DSI, etc.)

Présentation générale du PCS

Courte vidéo présentant le PCS et ses objectifs

<https://www.youtube.com/watch?v=6ONGrGzRTIk>





Merci

Contact :

Amélie Célérier
Chargée de mission Gestion des risques
territoriaux
Direction de la Règlementation Urbaine
Tel 01 40 85 65 25

Centre administratif
Waldeck-L'Huilier
177 avenue Gabriel-Péri
92 237 Gennevilliers cedex
01 40 85 66 66
mairie@ville-gennevilliers.fr